

### Préambule

Le présent règlement du parc de trampolines est garant de la sécurité, de l'ordre et de la propreté au sein du site. Le règlement du parc de trampolines ainsi que tous les autres règlements afférents sont contraignants pour les utilisateurs. Les dispositions légales en vigueur s'appliquent pour l'inclusion au contrat conclu en caisse.

### Règles générales de sécurité

**Les visiteurs sont tenus de toujours suivre les instructions du personnel de Park Sënnesräch, et ce dans leur propre intérêt.**

Tous les visiteurs sont tenus d'adopter un comportement correct et convenable. Les troubles à l'ordre public, les dégradations et salissures volontaires, les atteintes aux bonnes mœurs, les préjudices à l'encontre des autres visiteurs ou les entraves au bon fonctionnement du parc, les violences verbales et physiques, les propos insultants ou discriminants, le non-respect du règlement du parc, etc. pourront amener Park Sënnesräch à prendre les mesures qui s'imposent, comme les avertissements, l'exclusion du parc, l'engagement d'un dépôt de plainte ou autres recours.

Park Sënnesräch se réserve également le droit d'expulser sans compensation de l'enceinte tout visiteur dont le comportement est objectivement dérangeant, ou laisse présager qu'il représente un danger pour lui-même ou pour autrui.

Il est interdit d'apporter des bouteilles et contenants en verre, de la porcelaine, des verres et autres objets fragiles dans l'enceinte du parc de trampolines.

L'introduction d'objets volumineux et encombrants tels que des poussettes aux trampolines est interdite. Dans des cas exceptionnels, ces objets peuvent être conservés par le personnel après accord préalable. Le dépôt des objets est gratuit, mais aux risques du visiteur. Park Sënnesräch décline expressément toute responsabilité en cas de perte ou de dommages. En déposant un objet, les visiteurs déclarent approuver les conditions susmentionnées.

Fumer près du parc de trampolines est interdit.

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de consommer ses propres aliments au sein du site des trampolines. Les boissons se trouvant dans des contenants non fragiles peuvent être consommées à l'extérieur des trampolines (= sur les trampolines).

Il est interdit d'escalader ou de franchir les barrières et grillages et d'aller en dessous des trampolines.

### Droit d'entrée, tours de cou et casier

Park Sënnesräch prie les visiteurs d'acheter leurs billets d'entrée au préalable **en ligne**. Uniquement si des places sont encore disponibles le jour-même, les billets d'entrée seront disponibles sur place à la caisse.

Les visiteurs ne peuvent pénétrer dans le parc de trampolines que s'ils sont en possession de billets d'entrée valides, et uniquement en utilisant l'entrée indiquée à cet effet.

En accédant au parc de trampolines, en achetant un billet d'entrée ou en obtenant un tour de cou, chaque visiteur accepte le présent règlement.

En échange de son billet d'entrée valide, chaque visiteur obtient un tour de cou, qui permet d'accéder au parc et d'en sortir.

Afin de permettre la catégorisation adéquate des groupes tarifaires (enfants, adultes, enfants, etc.), chaque visiteur (vaut également pour les enfants en bas-âge) est tenu d'être en possession d'un document officiel valide justifiant de son âge. Ce document doit être présenté sur demande du personnel. Si aucun justificatif valide n'est présenté, Park Sënnesräch est autorisé en cas de doute à appliquer le tarif plus élevé pour l'entrée.

Le tour de cou doit être porté sur le corps durant l'intégralité du séjour et devra être présenté sur demande.

**Le droit d'entrée et de séjour dans l'enceinte du parc de trampolines est valable uniquement aux horaires d'ouverture.**

Dans le cas d'une fermeture anticipée du parc de trampolines pour des raisons d'ordre technique, organisationnel ou fonctionnel, aucun remboursement intégral ou partiel du billet d'entrée ne pourra être exigé.

**Dans le cas d'orages, de chutes de pluie ou d'autres conditions météorologiques extrêmes, Park Sënnesräch interrompt le fonctionnement des trampolines afin d'assurer la sécurité des visiteurs. Les visiteurs ne pourront pas prétendre à un remboursement total ou partiel du prix du billet d'entrée.**

Le visiteur est personnellement responsable de ses objets de valeur. Le dépôt d'objets de valeur à la caisse n'engage aucune obligation de la part de Park Sënnesräch par rapport aux objets déposés. Cela n'implique en particulier aucune obligation de surveillance. Les objets toujours déposés au moment de la fermeture du parc seront classés parmi les objets trouvés. Ceux-ci pourront être récupérés sur rendez-vous durant les horaires d'ouverture de Park Sënnesräch.

Les visiteurs perdent leur droit d'entrée dès lors qu'ils quittent les trampolines. Si, dans des cas exceptionnels, les visiteurs souhaitent sortir pour une courte durée, ils doivent s'adresser à l'un des membres du personnel de Park Sënnesräch. Ce n'est qu'après leur confirmation explicite que les visiteurs obtiennent exceptionnellement la possibilité d'accéder à nouveau au parc de trampolines après un délai convenu. Si les visiteurs quittent les trampolines sans informer un membre du personnel de Park Sënnesräch et sans obtenir leur confirmation, ou dépassent le délai convenu pour rentrer à nouveau, ils ne pourront pas accéder à nouveau aux trampolines.

## Utilisation du parc de trampolines

Les trampolines sont à disposition des visiteurs dans les limites définies par les conditions d'utilisation et d'affectation qui leurs sont propres. L'utilisation des derniers peut donner lieu à des temps d'attente.

Les dispositifs de sécurité doivent être utilisés, et les consignes de sécurité doivent être respectées.

**L'utilisation des trampolines se fait sous la propre responsabilité des visiteurs, à leurs risques et périls.**

L'utilisation des trampolines requiert une bonne condition physique. Les visiteurs s'engagent à vérifier leur état de santé avant l'utilisation des installations, à s'informer sur les risques encourus, à prendre connaissance des règles d'accès et d'utilisation ainsi que des directives et consignes de sécurité, et à les respecter.

Pour des raisons de sécurité, Park Sënnesräch se réserve le droit d'interdire l'utilisation des trampolines à certaines personnes, par ex. en raison de leur taille, de leur corpulence, de restrictions corporelles ou mentales, d'un handicap temporaire ou permanent, d'une **grossesse**, etc. Une interdiction d'utilisation basée sur des raisons de sécurité n'est en aucun cas discriminatoire et contribue avant tout à assurer la sécurité des utilisateurs.

Le port de chaussures sur les trampolines est interdit.

L'utilisation devra se faire dans une **tenue de sports** adéquate et en portant des **chaussettes**.

Le port de bijoux tels que les bagues, boucles d'oreille, piercings, rivets, etc., mais aussi de tout autre objet coupant est interdit pour raisons de sécurité.

Porter des lunettes sur les trampolines se fait sous la responsabilité des visiteurs. Park Sënnesräch décline toute responsabilité en cas de dommages.

Le port d'implants, de stimulateurs cardiaques, de pompes médicales ou autres dispositifs similaires est autorisé en concertation avec les médecins traitants et les fabricants. Cependant, Park Sënnesräch décline toute responsabilité en cas de dommages.

Les visiteurs sous l'influence de l'alcool et/ou de la drogue seront expulsés de l'enceinte du parc de trampolines.

Mâcher du chewing-gum sur les trampolines est interdit.

Les visiteurs sont tenus de ne pas sauter d'un trampoline à l'autre.

Les visiteurs sont tenus de ne pas faire des sauts périlleux.

Il est interdit d'apporter ses propres balles de quelque nature qu'elles soient. Seules balles vendues par Park Sënnesräch sont autorisées sur les trampolines.

**Si les visiteurs ne respectent pas les conditions d'utilisation (et de sécurité) ou les indications du personnel de Park Sënnesräch, celui-ci est autorisé à les interdire l'utilisation des trampolines. Ils ne pourront pas réclamer les moindres dommages et intérêts dans ce cas!**

## Obligation de surveillance

Les parents et accompagnateurs doivent remplir consciencieusement leur obligation de surveillance envers les enfants et les personnes qui leurs sont confiés.

**Les enfants de moins de 4 ans ainsi que les personnes handicapées doivent être accompagnés sur les trampolines par leurs parents ou accompagnateurs. Les parents ou accompagnateurs doivent participer activement (*sauter*).**

Les enfants doivent être surveillés par leurs parents ou accompagnateurs.

**En outre, les visiteurs assument la responsabilité de l'intégralité des dommages causés par les enfants ou les personnes dont ils sont responsables, même s'ils ne sont pas sur place le jour de la visite.**

## Responsabilité

**Les visiteurs sont responsables de tous les dommages causés par le non-respect du règlement ou par des dégradations volontaires.**

**Park Sënnesräch n'est en règle générale pas responsable des dommages des visiteurs.**

Cette limitation n'est pas valable pour les dommages qu'un visiteur subit en raison de la violation des obligations intentionnelle ou par négligences de l'exploitant.

L'exclusion de responsabilité ne s'applique pas non plus en cas de responsabilité impérative conformément à la loi sur la responsabilité des produits, de vices cachés frauduleusement et de la prise en charge d'une garantie pour l'acquisition d'un bien.

Park Sënnesräch décline toute responsabilité pour les objets remis au personnel de Park Sënnesräch, ou qui sont déposés de quelque manière que ce soit dans l'enceinte du parc.

Park Sënnesräch décline également toute responsabilité pour les objets (par exemple les téléphones mobiles, bijoux, appareils photo, caméra, vêtements, etc.) qui sont abîmés, détruits ou perdus lors de l'utilisation des trampolines.

Les objets perdus doivent être remis immédiatement par la personne les ayant trouvés au personnel de Park Sënnesräch le plus proche ou bien au bureau des objets trouvés situé à l'entrée de Park Sënnesräch. Les indications concernant le lieu et l'heure de la découverte devront également être communiquées. Les objets trouvés seront stockés dans le cadre du délai de conservation légale.

## Expulsion

**Les visiteurs doivent systématiquement suivre les indications du personnel de Park Sënnesräch. Park Sënnesräch est autorisé, à son entière discrétion, à expulser de son enceinte tout visiteur qui enfreindrait les règles du présent règlement.**